



DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

LISTE DES PIECES

- Une lettre de demande de garantie datée et signée,
- Délibération d'autorisation d'emprunt de l'organe délibérant de l'organisme, avec précision de la sollicitation auprès de la commune et de la CCVG et de la personne ayant autorité pour signer les conventions de garantie
- Prix de revient prévisionnel et plan de financement de l'opération
- Décision de financement de l'Etat et justificatif de l'obtention des autres financements
- Tableau prévisionnel d'amortissement des prêts (**copie diffusée aux élus communautaires**)
- Délibération communale

RAPPEL : Afin de soumettre votre demande de subvention au vote du Conseil communautaire, le dossier doit être complet. Préalablement au vote, chaque dossier sera soumis à l'avis du Groupe de travail Logement pour pré-validation et amendements éventuels.

L'ensemble des pièces doivent être adressées à :

Monsieur le Président
Communauté de Communes de la Vallée du Garon
262 Rue Barthélémy Thimonnier
69530 BRIGNAIS